



# Communiqué: compendium du rapport de gestion

Date : mercredi 11.03.2020  
Embargo : 09 h 00

---

## Adoption du rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2019

Le Conseil fédéral a adopté son rapport de gestion 2019. Dans son rapport de gestion, le Conseil fédéral informe chaque année du degré de réalisation de ses objectifs et de la mise en œuvre des mesures correspondantes. Il expose également les écarts par rapport aux objectifs et les principaux projets non planifiés, dont il précise les motifs. Figurent notamment parmi les points forts la définition des priorités de la politique financière 2020 à 2028 et de la stratégie suisse de cyberadministration 2020 à 2023 et la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Indonésie. Des messages importants ont été adoptés, comme celui sur la promotion économique 2020 à 2023, celui visant à renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 et celui sur la réforme AVS 21. Autres objets importants : la stratégie de Santé2030, le premier volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé, la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme et l'arrêté de planification relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Le Conseil fédéral s'est fixé trois lignes directrices pour la législature 2015 à 2019: 1) La Suisse assure durablement sa prospérité; 2) La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale; 3) La Suisse pourvoit à la sécurité et agit en partenaire international fiable. Les objectifs et les mesures présentés dans le rapport de gestion 2019 s'articulent autour de ces lignes directrices.

**Politique financière.** Le Conseil fédéral a fixé les priorités de sa politique budgétaire pour la période 2020–2028, reflétées dans les montants indicatifs fixés pour les arrêtés financiers pluriannuels des périodes 2021–2024 et 2022–2025, et a adopté les lignes directrices de diverses réformes fiscales. Il a également ouvert la consultation sur la mise en œuvre de réformes structurelles, poursuivant en cela ses efforts pour garantir une utilisation plus rationnelle et efficace des ressources financières de la Confédération.

**Informatique et processus.** Le Conseil fédéral a adopté en 2019 un message relatif aux crédits d'engagement demandés pour la modernisation des processus de soutien de l'administration fédérale et des systèmes SAP du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) destinés à la gestion des engagements. Il a également discuté du rapport d'experts sur le gouvernement d'entreprise de la Confédération et décidé de renforcer l'obligation faite aux entreprises de rendre compte à la Confédération de la conformité de leur activité (compliance).

**Politique fiscale.** Le Conseil fédéral a décidé en 2019 de reprendre la réforme de l'impôt anticipé, qui était en suspens, et a adopté les lignes directrices de cette réforme. Il entend renforcer le marché suisse des capitaux de tiers en exonérant de l'impôt anticipé les placements suisses portant intérêts qui sont effectués par des personnes morales domiciliées en Suisse ou par des investisseurs étrangers. Il a également adopté le message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille). Le but de cette modification est d'éliminer la « pénalisation du mariage » dans le domaine de l'impôt fédéral direct. Le message additionnel présente de nouvelles estimations du nombre de couples mariés qui subissent une charge fiscale supplémentaire contraire à la Constitution, ainsi que des estimations actualisées des conséquences financières du projet.

**Politique bancaire.** Le Conseil fédéral a adopté le troisième rapport d'évaluation concernant les banques d'importance systémique (too big to fail). Dans ce rapport, il conclut que l'approche réglementaire de la Suisse est conforme aux évolutions observées au niveau international et qu'il n'est donc pas nécessaire de modifier fondamentalement le modèle adopté.

**Politique économique.** Le Conseil fédéral a adopté en 2019 le message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023. Il entend promouvoir la numérisation de l'économie au moyen des instruments de la promotion économique afin d'améliorer encore la capacité de la Suisse à attirer des entreprises ainsi que sa compétitivité économique. Le Conseil fédéral a également adopté le message relatif à la modification de la loi sur le tarif des douanes (Suppression des droits de douane sur les produits industriels). L'abolition de ces droits fait partie du train de mesures destiné à lutter contre la cherté des prix en Suisse. Elle permettra aux entreprises sises en Suisse de bénéficier d'intrants moins chers et de réduire leurs coûts de production.

**Politique agricole.** Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation organisée sur la Politique agricole à partir de 2022. La nouvelle politique agricole a pour objectif principal de développer l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire et d'augmenter la valeur ajoutée sur le marché. Elle a aussi pour but de renforcer l'efficacité des exploitations et de réduire l'impact environnemental ainsi que l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables. Le message fixera également le plafond des moyens financiers alloués par la Confédération à l'agriculture.

**Numérique.** Le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023, qui vise à faire du canal numérique le premier vecteur d'échanges entre les usagers et l'administration publique. Le Conseil fédéral a également pris acte du rapport interdépartemental relatif aux défis de l'intelligence artificielle. Ce rapport montre que la Suisse est bien armée pour développer des applications IA et relever les défis de cette technologie.

**Cybersécurité.** Le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022, fixant des décisions complémentaires concernant la mise en place du Centre de compétences pour la cybersécurité. Le plan de mise en œuvre définit les responsabilités au sein de l'administration fédérale et décrit les tâches des services concernés. Les mesures prioritaires qu'il prévoit au niveau fédéral sont l'élaboration de nouvelles normes minimales en matière de sécurité informatique, l'examen d'une obligation de signaler les cyberincidents, la création d'un pool interdépartemental d'experts en cybersécurité et la mise en place d'un guichet unique pour les particuliers, les autorités, les entreprises et les hautes écoles.

**Politique économique extérieure.** L'action du Conseil fédéral a porté principalement sur la mise en œuvre de réformes au sein de l'OMC, le développement du réseau d'accords de libre-échange et l'amélioration de l'accès des entreprises suisses aux marchés étrangers. En 2019, le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord de libre-échange de large portée conclu entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Indonésie. Cet accord ouvre un vaste champ d'application sectoriel et est pour l'essentiel dans la ligne des accords de libre-échange conclus récemment par la Suisse. Il améliorera en particulier l'accès aux marchés et la sécurité juridique pour le commerce des marchandises et des services. En outre, il fixe des critères de durabilité pour la production d'huile de palme et contient un chapitre spécifique sur la durabilité.

**Politique européenne.** Le Conseil fédéral a organisé au début de 2019 une consultation sur le projet d'accord institutionnel avec l'UE auprès des acteurs politiques et économiques en Suisse. Il demande des clarifications sur trois points : dispositions relatives à la protection des salaires et des travailleurs, aides d'État et directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union. Le Conseil fédéral a adopté à la fin du premier semestre le rapport sur les résultats des consultations relatives à cet accord, réaffirmant qu'il portait une appréciation globalement positive sur le projet d'accord. Il a envoyé à la Commission européenne une lettre dans laquelle il demande à l'UE d'apporter des clarifications sur les trois aspects précités afin qu'une solution satisfaisante pour les deux parties puisse être trouvée. L'année 2019 a été consacrée également à la stratégie Mind the gap, que le Conseil fédéral a élaborée dans la perspective de la sortie du Royaume-Uni de l'UE et dans le cadre de laquelle plusieurs accords bilatéraux ont été conclus.

**Formation.** Le Conseil fédéral a adopté le message portant révision totale de la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Le projet de loi élargit la marge de manœuvre et pose les bases nécessaires à la poursuite d'une promotion efficace de la coopération et de la mobilité internationales en matière de formation. Le Conseil fédéral a également adopté en 2019 le message à l'appui d'un projet de loi concernant la Haute école en formation professionnelle (HEFP). La HEFP est le centre de compétences de la Confédération pour la formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle, le développement des professions, la recherche sur la formation professionnelle et la coopération internationale en matière de formation professionnelle. La HEFP demandera à être accréditée comme HEP. Enfin, le Conseil fédéral a adopté en 2019 le message portant révision partielle de loi sur les EPF. Les modifications visent notamment à transposer dans la loi la politique du Conseil fédéral en matière de gouvernement d'entreprise.

**Démographie.** Le Conseil fédéral a adopté en 2019 le rapport sur l'évolution démographique et la formation. Ce rapport fournit des chiffres clés sur les conséquences, en matière de formation, de l'évolution de la population suisse attendue pour les vingt prochaines années, et compare ces chiffres avec la demande du marché du travail. Il met par ailleurs en évidence l'importance que revêt la migration pour certains domaines de formation.

**Politique des transports.** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation deux solutions pour la réforme du transport régional de voyageurs (TRV). La procédure de commande actuelle est en effet très complexe en raison de nombreuses interfaces. Le Conseil fédéral propose de simplifier cette procédure et de la rendre plus contraignante et plus efficace. Il a également adopté en 2019 le message concernant la modification de la loi sur la vignette autoroutière. Le projet prévoit l'introduction d'une vignette électronique sur une base volontaire. Le Conseil fédéral a aussi ouvert en 2019 la consultation relative au projet de loi sur le transport souterrain de marchandises. Le but de ce projet est d'établir les bases juridiques nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations destinées à ce type de transport.

**Politique énergétique.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2019 la consultation relative à la loi sur l'approvisionnement en gaz. Le gaz est appelé à perdre de son importance en tant qu'agent énergétique pour l'approvisionnement en chaleur de bâtiments, mais il reste crucial pour l'industrie à court et moyen terme. Le projet de loi mis en consultation crée les bases nécessaires à une ouverture ordonnée du marché.

**Politique environnementale.** Le Conseil fédéral a ouvert une consultation concernant le projet de révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), qui a principalement pour but de mettre en œuvre la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. Les mesures à prendre en matière de lutte, de prévention et de surveillance seront désormais inscrites dans la loi.

**Politique climatique.** Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action « Voyages en avion » et le concept détaillé « Système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) 2020+ », ainsi que les objectifs de réduction 2020–2023, qui s'alignent sur la série de mesures sur le climat adoptées pour l'administration fédérale. Il entend réduire de 8 % d'ici à 2023, par rapport à 2020, la charge environnementale globale par équivalent plein temps, la compensation des gaz à effet de serre n'étant pas prise en compte dans ce chiffre.

**Médias.** Le Conseil fédéral a décidé en 2019, en se fondant sur les résultats de la procédure de consultation, de renoncer à soumettre un message portant sur une nouvelle loi sur les médias électroniques.

**Politique linguistique.** Le Conseil fédéral a pris connaissance en 2019 du rapport d'évaluation de la promotion du plurilinguisme pour la période de 2015 à 2019. Tous les quatre ans, ce document informe notamment sur la représentation des communautés linguistiques au sein de l'administration fédérale, sur les compétences linguistiques du personnel et le « capital linguistique » dont l'employeur dispose.

**Culture.** Le Conseil fédéral a ouvert en 2019 la procédure de consultation sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024. Le Message culture définit l'orientation stratégique de la politique culturelle de la Confédération pour ces quatre années. Le Conseil fédéral entend mettre l'accent sur la transformation numérique dans l'encouragement de la culture.

**Famille.** Le recouvrement des créances d'entretien relevant du droit de la famille sera unifié dans toute la Suisse. Le Conseil fédéral a en effet adopté le 6 décembre 2019 l'ordonnance sur l'aide au recouvrement et a fixé son entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Son but est d'assurer dans tous les cantons une égalité de traitement des personnes qui ne touchent pas les contributions d'entretien qui leur sont dues.

**Politique sociétale.** Le Conseil fédéral a décidé en 2019 de fixer au 1er juillet 2020 l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'égalité visant une meilleure application de l'égalité des salaires. Les entreprises comptant 100 employés ou plus devront effectuer leur première analyse interne de l'égalité des salaires d'ici la fin juin 2021.

**Sport.** La Confédération soutient désormais financièrement la réalisation, par les fédérations sportives, d'entraînements et de compétitions ayant lieu dans des installations d'importance nationale. À cette fin, le Conseil fédéral a adopté en 2019 une modification de l'ordonnance sur l'encouragement du sport, soulignant par là même la contribution majeure apportée par les installations sportives d'importance nationale à l'amélioration des conditions pour le sport suisse.

« **Genève internationale** ». Le Conseil fédéral a adopté en 2019 le message visant à renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023. Ce document a pour but de consolider et de développer durablement le rôle d'État hôte de la Suisse.

**Développement.** Le Conseil fédéral a alloué en 2019 des contributions de base à plusieurs organisations multilatérales considérées comme prioritaires par la Suisse: au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la période 2020-2022, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour la période 2019-2021, au Partenariat mondial de recherche agricole (CGIAR) pour la période 2020-2021 et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour la période 2019-2022.

**Assurances sociales.** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la réforme AVS 21, qui doit permettre de maintenir le niveau des rentes, assurer un financement suffisant de l'AVS jusqu'à l'horizon 2030, améliorer la flexibilisation du passage à la retraite et créer des incitations à prolonger la durée de l'exercice d'une activité lucrative. Il a aussi ouvert la consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle, qui reprend la proposition élaborée par trois organisations faïtières nationales des partenaires sociaux. L'objectif est de faire passer le taux de conversion minimal de 6,8 à 6,0 % et de garantir le niveau des rentes au moyen de mesures compensatoires. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le message et le projet de nouvelle loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Il propose ainsi de combler une lacune dans le système de sécurité sociale.

**Santé.** Le Conseil fédéral a adopté la stratégie Santé2030 et, ainsi, les priorités de la politique sanitaire pour les dix prochaines années. Les quatre défis les plus urgents sont la numérisation, la mise en place d'un environnement de travail sain et la réduction des risques liés l'environnement, l'évolution démographique et le maintien de soins de grande qualité et d'un système financièrement viable. Le Conseil fédéral a aussi adopté le message relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains afin de

mieux lutter contre ce phénomène. Il a en outre adopté le message relatif aux essais pilotes en matière de cannabis. Le projet servira de base pour mener des études scientifiques limitées et rigoureusement encadrées portant sur la consommation récréative de cannabis. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches.

**Coûts de la santé.** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) relative au premier de deux volets de mesures visant à freiner la hausse des coûts. Les neuf mesures qu'il prévoit visent à freiner la hausse des coûts des prestations prises en charge par l'AOS et à limiter ainsi l'augmentation des primes payées par les assurés. Les économies potentielles s'élèvent à plusieurs centaines de millions de francs par année.

**Migrations.** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de l'accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes. Il a aussi arrêté une série de mesures afin d'encourager le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Le but est de renforcer la compétitivité des travailleurs d'un certain âge, de permettre aux demandeurs d'emploi difficiles à placer de réintégrer le marché du travail et de mieux intégrer professionnellement les étrangers vivant en Suisse. Enfin, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif un crédit d'engagement nécessaire au développement de l'acquis de Schengen et Dublin. Le contrôle des frontières extérieures en Europe sera renforcé et la coopération des autorités nationales compétentes en matière de sécurité et de migrations resserrée.

**Lutte contre la criminalité.** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, qui complète de manière ciblée les possibilités existantes en dotant la police de nouveaux instruments pour gérer les terroristes potentiels. Les nouvelles mesures policières pourront être utilisées si un individu représente une menace, mais que les indices ne suffisent pas pour ouvrir une procédure pénale. Le Conseil fédéral a en outre adopté le message concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Reposant sur les analyses de risques les plus récentes, le projet renouvelle le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Conseil fédéral a aussi adopté le message concernant la loi sur les précurseurs de substances explosibles. La nouvelle loi rendra plus difficile l'accès à certaines substances chimiques qui peuvent aisément être détournées de leur usage premier à des fins terroristes et causer de graves dommages. Enfin, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier. La Confédération pourra ainsi participer, pour un montant maximal de 500 000 francs par an, aux coûts de sécurité supportés par les minorités particulièrement menacées d'être la cible du terrorisme ou de l'extrémisme violent.

**Sécurité au sens large.** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant un arrêté de planification pour l'acquisition de nouveaux avions de combat. Le peuple pourra ainsi se prononcer sur le principe d'une telle acquisition. Sujet au référendum, l'arrêté prévoit que l'acquisition soit coordonnée, sur les plans technique et temporel, avec celle d'un système de défense sol-air de longue portée. Le Conseil fédéral a défini par ailleurs les grandes lignes de l'évolution à long terme des forces terrestres de l'armée. Pour mieux s'adapter à des conflits en mutation permanente, celles-ci doivent disposer d'un équipement permettant un engagement plus mobile et plus modulaire. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil. Huit mesures doivent permettre de mieux faire respecter le principe selon lequel il n'y a pas de libre choix entre le service militaire et le service civil.

**Politique étrangère.** Le Conseil fédéral a réaffirmé son engagement contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves à l'échelon international en adoptant le message portant approbation des amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le projet vise à élargir la compétence de la cour, afin qu'elle puisse punir l'utilisation des armes suivantes à titre de crime de guerre, même en cas de conflit interne : les

armes biologiques, les armes à laser aveuglantes et les armes blessant par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons X. Le Conseil fédéral a aussi approuvé deux accords concernant l'exercice d'un mandat de puissance protectrice : avec les États-Unis pour représenter leurs intérêts consulaires au Venezuela et avec l'Iran pour représenter ses intérêts diplomatiques au Canada.

Renseignements : Urs Bruderer, chef suppl. de la Section communication ChF,  
058 483 99 69 ; [urs.bruderer@bk.admin.ch](mailto:urs.bruderer@bk.admin.ch)

Département responsable : Chancellerie fédérale